



BULLETIN D'INFORMATION

Automne Hiver 2012

Hommage à M. De Faucal

Antoine De Faucal nous a quittés, il a été maire de notre commune de 1983 à 2001.

Nous lui devons la réalisation de nombreux travaux tels que la restauration du presbytère en logements, l'ouverture des voies forestières, la réalisation du terrain de rugby ainsi que de nombreux travaux de voirie.

Il donna beaucoup de son temps et de son énergie, n'hésitant pas à aller très tôt le matin à l'ouverture des bureaux pour demander des aides ou faire avancer les dossiers en cours et tout cela pour un seul but l'amour et la passion de sa commune.

Les élus et les employés communaux qui eurent à œuvrer sous ses directives ont apprécié son grand cœur, son intégrité et son sens de l'égalité.

Au nom des élus et du personnel communal nous présentons à ses enfants, petits enfants ainsi que toute sa famille nos très sincères condoléances.

Décision du conseil du 22 mai 2012

Présents: MMES ET MM. BERNARDIE, CARPENTIER, COSTE, DUBAYLE, DUNETON, GODART, JUGIE, MEDINA, MERAUD, SOLEILHAVOUP, VIALLE, ROCHETTE-DELMAS

SECRETAIRE DE SEANCE: MME MERAUD

Jury d'Assise

M. le Maire procède au tirage au sort sur la liste électorale : DEMAZES Christian, COURS Daniel et CHASSAING Lucette.

Délibérations:

Attribution commande de fournitures auprès d'un atelier protégé: [Adoptée à l'unanimité]

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres qui a examiné 5 devis, l'atelier de La Feuillade à Limoges est retenu pour l'année scolaire 2012-2013. Une commande interviendra début septembre selon les besoins des services.

Attribution des travaux de fauchage sécurité du printemps 2012 : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire précise que notre épareuse étant actuellement en panne et dans l'attente de son renouvellement il convient de faire un fauchage de sécurité au printemps. Une consultation a été lancée et nous avons reçu trois propositions, après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 mai, il est proposé de retenir la candidature de l'entreprise FRAYSSE de Saint Pantaléon de Larche pour un montant de 1400€ HT, les travaux seront réalisés première quinzaine de juin.

Attribution du marché Voirie 2012 et demande de subventions: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a inscrit un programme de réfection de voirie pour l'année 2012.

Les six offres reçues ont été examinées en CAO le 21 mai 2012. Après examen et vérification des offres, la commission propose de retenir l'entreprise TP POUZOL SARL (ZA RN 89 - 19190 Aubazine) pour un montant de 36 945 € HT réparti comme suit :

- VC1 (du stade au bourg) : 14 415 € HT - VC6 (Taurisson) : 10 280 € HT - VC11 (le Mas) : 5 510 € HT

- VC8 (Larcher) : 5 205 € HT - VC29 (Le Garlandais) : 1 535 € HT

Le Conseil Municipal, entendu ces conclusions et après avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer le marché "Voirie 2012" à l'entreprise TP POUZOL SARL, de demander au Conseil général de la Corrèze les subventions inhérentes à ces travaux.

Attribution du marché "acquisition épareuse" et demande de subvention au Conseil Général : [Adoptée à l'unanimité]

Compte tenu des coûts de réparations élevés et de la vétusté de notre épareuse, il paraît plus judicieux de la renouveler et d'acquérir un modèle de capacité supérieure.

Une consultation a été lancée et nous avons reçu trois propositions, après avis de la commission d'appel d'offre, réuni le 21 mai, il est proposé de retenir l'offre des établissements COMBES à Claredent pour un montant de 16 500 € HT avec une option supplémentaire "entraînement indirect du moteur du rotor" d'un coût de 800 € H, soit un total de 17 300 € HT et 20 690,80 € TTC. Le maire précise qu'une subvention de 40 % sera attribuée par le Conseil Général.

Attribution du marché "mur de la Renaudie" : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a inscrit au budget 2012 la construction d'un mur sur la voirie communale dans le village de la Renaudie, ce mur étant destiné à contenir la terre suite à des travaux d'extension de voirie réalisés par la commune. Une consultation a été lancée et nous avons reçu quatre propositions. Après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 mai, il est proposé, compte tenu des coûts importants (11 327 € TTC pour le moins disant, avec les fondations effectuées par les employés communaux) de lancer une nouvelle consultation avec une solution alternative (enrochement ou autres). Le Conseil Municipal, entendu ces conclusions et après avoir délibéré à l'unanimité décide de surseoir à l'attribution de ce marché et de lancer une nouvelle consultation

Demande d'aliénation pour le compte de M.Thibault de la Carte : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire informe d'une demande de M. Thibault de la Carte Jean-Marc par courrier en date du 7 avril 2012, d'aliénation d'une partie de voirie contiguë aux parcelles cadastrées AO 216, 217, 218, 219, 194, 220, 239, 240 et 241. Cette portion de voirie se situe entre les hameaux de "Aurussac" et de "La Vaurie". Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande d'aliénation de M. Thibault de la Carte Jean-Marc.

Demande d'aliénation pour le compte de M. et Mme Galland : [7 pour, 5 contre]

Monsieur le Maire informe d'une demande de Madame et Monsieur GALLAND Anne et Laurent, par courrier en date du 5 avril 2012, d'aliénation de la portion du chemin rural qui traverse leur propriété en bordure des parcelles 45 - 46 -43 - 47 - 194 - 198 Section AL. Après délibéré, le conseil municipal décide à « 7 Pour » et « 5 contre » d'accepter la demande d'aliénation de Madame et Monsieur GALLAND Anne et Laurent.

Soutien à l'ONF : [Adoptée à l'unanimité]

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt. Le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Réaménagement du prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements 2007, La Commune de Dampniat a contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin un emprunt d'un montant de 35 671 € indexé sur la formule EURIBOR/INFLATION +1.15 % (marge) dont le remboursement s'effectuera sur 15 (quinze) années.

La formule EURIBOR/INFLATION est définie comme suit :

$[(\text{Moyenne mensuelle des Euribor 3 mois} + \text{IPCa} / \text{IPCa}-1 -1) / 2] + 0.25 \%$

Arrondie au ¼ de point le plus proche ou, à défaut, au ¼ de point supérieur, et révisée deux fois par an.

Le maire précise que la formule choisie à l'époque correspondait au mode de fixation du Livret A, depuis le 1^{er} février 2008, celle-ci a été modifiée, puisque une composante Eonia a été introduite dans son mode de calcul pouvant ainsi créer un écart entre le taux du livret A et le taux à régler.

Afin de supprimer ces écarts et limiter la volatilité inhérente à cette nouvelle indexation, le maire propose de revenir sur une indexation correspondante au taux du livret A, les frais de dossier inhérent à ce réaménagement sont de 50€.

Projection cinéma de plein-air : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la Communauté d'agglomération de Brive, de procéder à une projection de cinéma en plein air le 10 août 2012. Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne son accord pour que cette manifestation se produise à Dampniat et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention correspondante et de régler la participation d'un montant de 200 € TTC sur le compte « fêtes et cérémonies »

Instauration de la journée de solidarité le lundi de Pentecôte : [1 voix contre]

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à une voix contre, l'instauration de cette journée.

La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée, pour le personnel de la commune de Dampniat, au lundi de pentecôte ou bien sous forme de récupération d'heures supplémentaires ou complémentaires.

La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Décisions du conseil du 12 juillet 2012

Présents: MMES ET MM. BERNARDIE, CARPENTIER, COSTE, DUBAYLE, DUNETON, GODART, MERAUD, POMPIER, SOLEILHAVOUP, DELMAS, MERAUD

Secrétaire de Séance: Mme DELMAS

Délibérations:

Délibération de principe autorisant le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2012.2015: [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal décide de donner tous pouvoirs au Maire pour signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015 avec la Commune de Malemort.

Cette délibération de principe est prise à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze afin que le contrôleur de gestion puisse finaliser ce dossier. Elle ne bloque pas les négociations que la Commune de Dampniat pourrait avoir ultérieurement avec la Commune de Malemort sur les formalités du Contrat.

Consultation et attribution fournitures de bureau: [Adoptée à l'unanimité]

Nous avons reçu 3 devis en réponse à notre consultation pour les fournitures de bureau de la mairie et de l'école : Fabrègue Duo, AEL et SEDI.

A la vue des tarifs, il propose que soit retenue la société Fabrègue Duo, la moins disante proposant toutes les références régulièrement commandées, sauf pour le papier des photocopieurs qui sera commandé auprès de la société AEL, sur la période de l'année scolaire 2012-2013.

Il est rappelé que la société AEL sera le gestionnaire de nos copieurs à compter du mois d'août 2012.

Consultation et attribution fournitures de produits d'entretien: [Adoptée à l'unanimité]

nous avons reçu 3 devis en réponse à notre consultation concernant la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène de la mairie, de l'école et de la cantine scolaire : LAFAGE, LE GOFF et ECOTEL.

A la vue des tarifs, le Conseil Municipal retient la proposition de la société LAFAGE pour le papier d'essuyage (essuie-mains et bobines) le papier toilette et les sacs poubelle, sur la période de l'année scolaire 2012-2013. Pour le reste des

produits, les compositions étant différentes selon le fournisseur, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur le choix et laisse le personnel de ménage commander les références qu'ils ont l'habitude d'utiliser et qui ont fait leur preuve.

Marché vente épareuse : [Adoptée à l'unanimité]

L'épareuse de la commune étant en panne et compte tenu des coûts de réparations élevés ainsi que de sa vétusté, il paraît plus judicieux de la vendre en l'état.

Une consultation a été lancée et nous avons reçu trois propositions, après avis de la commission d'appel d'offre, réuni le 21 mai, il est proposé de retenir l'offre d'achat des établissements COMBES à Claredent pour un montant fixe de 1 900 €.

Tarif année scolaire 2012-2013 : cantine scolaire, garderie soir et matin, repas adulte : [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire, à compter du 04 septembre 2012:

Cantine Scolaire: Le prix du ticket de cantine *enfant* sera de **2,45 €**.

Repas adultes: Le prix du repas *adulte* sera de **6,10 €**.

Garderie Scolaire: Le tarif de la garderie du *soir* sera de: **1,35 €**. La garderie du matin restant gratuite.

Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels : [Adoptée à l'unanimité]

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Corrèze propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de la Corrèze la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre de Gestion de la Corrèze, en vue de l'obtention d'un financement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Révision prix lotissement – opération promotionnelle: [Adoptée à l'unanimité]

Compte tenu des délibérations:

- du 22 mai 2009 qui décide une opération promotionnelle du 1^{er} juin au 15 septembre 2009, en proposant une réduction de 14 % du prix de deux lots au choix sur l'ensemble du lotissement.
- du 30 mars 2011 qui décide de poursuivre cette opération promotionnelle sur un an allant du 1^{er} avril 2011 au 1^{er} avril 2012, avec une réduction de 20 % du prix sur deux lots au choix sur l'ensemble du lotissement.

Monsieur le Maire précise que la dernière opération n'a pas eu l'effet escompté, aucun lot n'a été vendu. Plusieurs contacts sont restés sans suite. Nous essayons toujours les mêmes remarques sur le coût trop élevé des terrains, aussi nous décidons de renouveler cette opération promotionnelle avec cette fois ci une réduction de 30 % du prix sur deux lots au choix sur l'ensemble du lotissement. Cette opération débutera le 20 août 2012 pour se clôturer le 28 septembre 2012.

Monsieur le Maire précise quelques points de détails, à savoir :

- L'opération sera close soit à échéance, soit dès la vente effective des deux lots
- Les candidats seront inscrits par ordre d'arrivée, dès le 1^{er} jour de l'opération sur un registre.
- Un compromis de vente devra être signé dans un délai de 10 jours suivant la date d'inscription.
- Le candidat dont le compromis n'aura pas été signé dans les délais ne pourra plus bénéficier de cette offre.
- En cas de désistement, le choix du prochain sera fait par ordre de liste.

Démarche à caractère pédagogique pour les entrées en 6^{ème} : [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal, décide, dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'acheter un dictionnaire aux élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème} au collège chaque année.

Cette démarche 2012 concerne 4 élèves pour un montant TTC de 44.40 €.

Décisions du conseil du 25 septembre 2012

Présents : Mmes Martine MERAUD, Marie ROCHETTE, Françoise POMPIER et MM. Jean-Pierre BERNARDIE, Guy COSTE, Jean-Luc DUNETON, Roland CARPENTIER, Richard GODART, Jean-Pierre JUGIE, François VIALLE, Alain SOLEILHAVOUP

Secrétaire de séance : Mr Guy COSTE

Délibérations:

Lotissement : TVA sur marge et réajustement des superficies des terrains: [Adoptée à l'unanimité]

Suite à la signature de deux compromis de ventes sur des parcelles du lotissement communal, il convient de réactualiser les surfaces erronées de l'ancienne délibération du 21 juin 2007.

Il convient également, suite à la loi des finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 comportant une réforme en matière de TVA, de redéfinir le régime de TVA concernant la vente de tous terrains. Ce nouveau dispositif s'impose à tous redevables de la TVA, collectivités incluses.

Désormais, la TVA due par l'acquéreur est calculée sur la marge et non plus sur la totalité du prix de vente. Il convient donc au Conseil Municipal de fixer l'ensemble de ces éléments pour que le notaire puisse rédiger les actes de vente.

Il est proposé:

- Lot 5 : AI 405 surface 1 666 m² pour un montant 39 900 € TTC avec une tva de 4 390.10 €
- Lot 6 : AI 406 surface 2 010 m² pour un montant 38 500 € TTC avec une tva de 3 717 €

Prise de compétence action sociale intérêt communautaire par l'Agglo de Brive: [Adoptée à l'unanimité]

Par délibération du 29 juin 2012, l'Agglomération de Brive a décidé de se prononcer favorablement sur la prise de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 01/01/2013

La volonté communautaire de prendre la compétence action sociale reconnue d'intérêt communautaire s'explique par deux enjeux majeurs de territoire :

1) **Agir pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge** : il s'agit d'un enjeu déjà repéré et inscrit dans la délibération du 15 décembre 2011

2) **Accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques du territoire** : l'agglomération aurait à moyen ou long terme à gérer des agréments et des services à l'échelle d'un vaste territoire en lien avec son développement (SCOT, PLU, Zones d'Activité...).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de déléguer la compétence action sociale d'intérêt communautaire à l'Agglomération de Brive et d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération

Aliénations 2012, prix des cessions: [Adoptée à l'unanimité]

Suite aux délibérations des Conseils Municipaux en date du 25 janvier 2011 pour Mme VAUZOUR Marie-Josée, 11 Juillet 2011 pour Mr et Mme COSTE Guy, 22 mai 2012 pour Mr THIBAUT de la CARTE Jean-Marc et M. et Mme GALLAND Laurent concernant les acceptations des demandes d'aliénation ainsi que la délibération en date du 22 mai 2012 validant le lancement de l'enquête publique.

Les opérations concernant les demandes de M. et Mme COSTE, Mme VAUZOUR et M. THIBAUT DE LA CARTE ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique du 17 juillet au 2 août 2012.

La demande d'aliénation de M. GALLAND a reçu un avis défavorable de la part du commissaire enquêteur.

Le maire explicite que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des demandeurs, en conséquence il est décidé :

- de ne pas procéder à l'aliénation de M. et Mme GALLAND
- de procéder aux aliénations COSTE, VAUZOUR et THIBAUT DE LA CARTE
- de fixer à **120 €** le montant de la vente par la commune à M. et Mme COSTE
- de fixer à **120 €** le montant de la vente par la commune à Mme VAUZOUR
- de fixer à **120 €** le montant de la vente par la commune à M. THIBAUT DE LA CARTE
- de régler des frais d'enquête publique pour un montant de **336,80 €**

Acquisition licence IV: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 22 mai 2012 et précise que Mme BRACKE, ayant repris le commerce de Mme BOUDRIE, est intéressée par l'exploitation d'un débit de boisson dans le cadre de son projet de développement de son activité « à consommer sur place ».

Le maire rappelle que nous avons sur la commune une licence IV non exploitée depuis 2 ans. Il est décidé d'acheter cette licence IV à Mme Odette FOUILLADE au prix de 6000 € et de la mettre à disposition du commerce pour une durée d'un an renouvelable, à titre gratuit la première année.

Avenant travaux accessibilité des personnes à mobilité réduite pour la salle des fêtes: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle les délibérations en date des 18 novembre 2010, 8 mars 2011 et du 29 mars 2012 concernant les travaux accessibilité PMR ainsi que les demandes d'aide à l'Etat et au Conseil Général, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 17 313 € TTC. Il précise que le coût actuel des travaux s'élève à 12 554 € TTC, ce qui nous laisse une différence de 4 759 €, il propose donc de prendre un avenant sur la base de cette somme, sachant que les subventions sont acquises sur la base du montant prévisionnel et qu'elles seront attribuées sur la base des montants réels.

Le maire propose donc de valider les devis TTC ci après:

- JLB Elec pour un chauffage : 384,16€
- Ideal Pose pour changement de la fenêtre des wc: 1015,40€ et changement de la porte d'entrée mairie: 2236,52€

Indemnité de conseil et de gestion du receveur municipal: [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Participation au 95^{ème} congrès des maires: [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal de Dampniat après délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à participer au Congrès des Maires 2012 et de prendre en charge les frais d'inscription au congrès soit 90€.

Transports scolaires 2012-2013: [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal du planning établi par le Directeur de l'Ecole de Dampniat pour les sorties en bus sur l'année scolaire 2012-2013.

Le Conseil Municipal de Dampniat après délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition des Autocars FAURE.

Participation classe découverte 2013: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire énonce un projet de classe découverte de 8 jours à Chamonix, au profit des élèves de l'école de Dampniat.

Monsieur le Maire précise la participation de la Commune à hauteur de 30 % du coût soit environ 140,40 € par enfant.

Le Conseil Municipal, entendu cette proposition et après avoir délibéré décide à l'unanimité de financer cette sortie et de donner au Maire tous pouvoirs pour établir ou faire établir et signer tous documents afférents et de prévoir les crédits au budget 2013.

(A l'instant où je rédige ce bulletin, j'apprends que la sortie à Chamonix ne sera pas possible, nous recherchons d'autres destinations)

Convention Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015:[Adoptée à l'unanimité]

Vu la délibération du 12 juillet 2012 autorisant le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2012-2015 entre les communes de Dampniat, la Chapelle aux Brocs, Venarsal et Malemort.

Monsieur le maire donne lecture, cf tableau ci dessous, de la forte fréquentation des enfants de Dampniat à l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH), plus de 10% de la fréquentation totale, cela impacte directement sur la participation financière de notre commune au CEJ, **elle passe de 7 122€ à 16 400€** pour info nous versons à Malemort, entre le CEJ, la crèche et les frais de scolarité, une somme de **53 600€**.

Fréquentation 2011 en journées enfants	ALSH
Dampniat	1 109
La Chapelle	284
Venarsal	492
Malemort	9 018
Fréquentation totale	10 903

infos – infos – infos – infos – infos

Ecole

L'effectif de l'école de Dampniat à la rentrée 2012 est de 42 élèves (bientôt 44 suite à l'arrivée de nouveaux habitants), le cycle 2 de Philippe GUILLOUT avec 22 élèves et le cycle 3 de Mathieu SAUNIER avec 20 élèves.

Patricia LEBOEUF occupe toujours le poste d'EVS (emploi de vie scolaire).

Nous avons décidé, en accord avec les professeurs et les représentants des parents d'élèves, de supprimer les sorties piscine une année sur deux, compte tenu, d'une part du peu de savoir acquis et d'autre part des coûts d'entrée et du transport (soit environ 2000€ pour 2011) et de reporter cette somme sur une sortie classe découverte tous les deux ans.

Ouverture d'un bar à Dampniat

Comme prévu par une délibération en date du 25 septembre dernier, la commune a racheté la licence IV de Mme Fouillade pour la mettre à disposition de Mme Bracke dans le cadre de son projet de développement de son activité « à consommer sur place ». Les démarches étant effectuées, le bar ouvrira le 10 novembre 2012.

Restauration du petit patrimoine

Les travaux de restauration sont terminés, le coût des travaux est de 11 400€ HT ils ont pu être réalisés grâce aux subventions du Conseil Général (8002 €), de la fondation du patrimoine (1563 €) et des dons, au nombre de 21 pour un montant de 1970 €, pour la commune c'est une opération blanche.

L'inauguration a eu lieu le 4 août en présence d'un représentant de la fondation du patrimoine, des élus, des donateurs et des habitants de Coignac, à cette occasion nous avons fait cuire et dégusté du pain et des gâteaux.

Merci à tous de nous avoir aidés à monter et à financer cette opération, surtout aux généreux donateurs.

Sécurité routière dans le bourg

Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules circulant dans le Bourg, sur les rues Auguste TAURISSON et Edouard VIALLE ainsi que le problème de sécurité qui se pose à l'intersection de ces rues et des voiries communales 1 et 9.

Il sera installé:

- un "CEDER LE PASSAGE" à l'intersection de la rue Edouard VIALLE et de la voirie communale n°1. Les automobilistes circulant sur la rue Edouard VIALLE marqueront en conséquence le "CEDER LE PASSAGE".
- un "CEDER LE PASSAGE" à l'intersection de la rue Auguste TAURISSON et de la voirie communale n° 9. Les automobilistes circulant sur la rue Auguste TAURISSON marqueront en conséquence le "CEDER LE PASSAGE".

Travaux

La mise en accessibilité de la salle des fêtes est effective

Le nouveau WC public est en service

L'éclairage du parking stade est terminé

La nouvelle conduite reliant le château d'eau du Bois Leymarie à celui du Bourguet est en place

Les travaux de raccordement à la conduite d'eau potable sont terminés

Les trois poteaux d'incendie entre Lafarge et le Poumel sont en service

Le nouveau transformateur du Poumel est positionné

La réfection de la voirie se fera printemps prochain

Les travaux de réfection voirie (du stade au bourg, Taurisson, le Mas et le Garlandais) sont terminés ainsi que la reprise du réseau assainissement desservant les habitations de Larcher et du Mas.

SIRTOM

La collecte des ordures ménagères et des recyclables est en cours de réforme. Les circuits ont été remaniés pour une approche plus simple et plus efficace. Cependant, tous les foyers ne pourront être « ramassés » en porte à porte. Si vous considérez que les camions-bennes peuvent passer devant chez vous et que vous n'avez pas reçu de bacs adaptés, faites-le savoir à la Mairie qui transmettra au SIRTOM.

Si les bacs distribués ne correspondent pas à vos besoins, demandez leur remplacement au SIRTOM : 05 55 17 65 10 ou sirtom@sitom-brive.FR ou en Mairie : un bac de 120 L pour un foyer de 4 personnes qui recycle et composte est largement suffisant.

Les foyers ne pouvant être desservis, recevront des sacs de couleur rouge (gratuits la première fois puis 9 € les 25 sacs). Il y aura un stock de sacs en Mairie et ils seront facturés par le SIRTOM.

Les points éloignés du circuit de ramassage seront équipés de bacs à clés personnalisées (La Francie, La Sénéchale, Les Places, Taurisson, Lacoste, le Bouyssou...).

Le ramassage des recyclables (bac à couvercle jaune) ne commencera que début janvier 2013 et seulement sur le circuit principal. Le point d'apport volontaire (P.A.V.) est et sera toujours à votre disposition.

Rappel:

La cotisation comprendra une partie fixe à hauteur de 80% calculée sur le principe actuel de la TEOM, et une partie variable de 20%, répartie selon deux critères, volume du bac et nombre de levée, donc plus le bac est grand plus vous paierez, vous aurez minimum 26 levées de facturées et 2013 sera une année blanche.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez les délégués de la Commune, Messieurs Guy COSTE ou Alain SOLEILHAVOUP.

Repas des plus de 80 ans

La Commission Communale d'Action Sociale de notre commune propose, pour celles ou ceux qui le désirent, de renouveler le principe d'un repas au restaurant chez Baronie. Il est bien entendu que pour les personnes qui ne le souhaitent pas, l'apport du colis sera maintenu. Ce repas serait prévu le **dimanche 6 janvier** à midi.

Les personnes qui désirent accompagner leur conjoint ou conjointe, seront les bienvenues moyennant le paiement du repas qui sera de l'ordre de 25€.

Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie du domicile. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...). L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant : son état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance...), ses domicile et résidence, sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), le livret de famille et un justificatif de domicile du représentant légal. **En cas d'absence de recensement dans les délais**, l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).

Recensement de la population

Nous allons réaliser le recensement des habitants de notre commune. La collecte débutera le mi janvier pour se terminer mi février 2013.

Nous recherchons 2 personnes sur la commune pour effectuer ce recensement, ce travail est rémunéré, les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la commune et posséder une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 23 novembre 2012.

Nous souhaitons une bonne retraite à Bernard BARBARY qui cesse son activité d'entrepreneur de terrassement, la succession est assurée par JAYLE Laurent de Lagleygeolle.

Agenda des activités 2012-2013

- 10 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : belote des pêcheurs du pays de Brive
- 11 novembre à 11h00 : commémoration de l'Armistice, à 11h00 devant le monument aux morts.
- 17 novembre de 14 h 00 à 17 h00 dans la cour de l'école:bourse aux plants d'automne organisé par l'ALD
- 18 novembre à 14h00 à la salle des fêtes : loto organisé par le club Restons Jeunes
- 24 novembre à partir de 19h30 à la salle des fêtes : repas « pot au feu» organisé par le comité des fêtes (contact Mélanie MERAUD: 06 82 36 80 29)
- 25 novembre:sortie-spectacle "NOEL RUSSE" à Périgueux organisé par le club Restons Jeunes
- 01 décembre à 20h30 à la salle des fêtes : poule aux gibiers organisée par la société de chasse.
- 08 décembre : Téléthon organisé par la municipalité et l'ensemble des associations de Dampniat
Rendez vous à 08h30 au stade, pour la randonnée. (Contact : Bernard LAFEUILLE, Tel : 06 20 24 80 00)
- 09 décembre à la salle des fêtes: repas des sponsors ASD
- 16 décembre à 12h00: repas de Noël aux garenne du Gour organisé par le club Restons Jeunes
- 16 décembre à l'église : concert de Noël à 17h00, organisé par la chorale « De Si De La ».
- 21 décembre à la salle des fêtes: repas de Noël ASD
- 06 janvier à 12h00 repas des plus de 80 ans chez Baronie
- 26 janvier à 14h30 Assemblée Générale du "club restons jeunes"
- 02 février 20h00 à la salle des fêtes : belote (par équipes) organisée par la "Boule Dampniacoise"
- 16 mars 20h00 à la salle des fêtes : loto organisé par l'ASD.
- 23 mars 20h00 à la salle des fêtes : repas du sanglier organisé par la société de chasse.
- 06 avril 20h00 à la salle des fêtes : Paella organisée par l'association des parents d'élèves.
- 14 avril 14h00 à la salle des fêtes : thé dansant organisé par le club Restons Jeunes

Vœux de la Municipalité, le 5 janvier à 16h00 à la salle des fêtes

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous invitent à venir passer un moment convivial et détendu pour partager le cidre et la galette et échanger nos vœux pour 2013.

Les personnes souhaitant recevoir les informations municipales par courrier électronique peuvent nous le signaler en envoyant un mail à l'adresse : mairie.dampniat@libertysurf.fr